

Journal des Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.

Bureaux et Rédaction: Roubaix: 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5. Directeur-Propriétaire: Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES: à Roubaix, aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du Journal, rue Carnot, 5.

M. DE LUR-SALUCES LE VAINCANT LA HAUTE-COUR

Un drame sanglant à Tourcoing. — Scène de banditisme à La Marlière

LA HAUTE-COUR

Aux abords du Sénat. — Dans le Palais. — L'arrivée de l'accusé. — Le procès. — L'appel nominal. — Conclusions de M. Boyer de Bouillane. Réponse du Procureur général. — Les témoins. — Les déclarations de M. de Lur-Saluces. L'interrogatoire. L'accusé se garde le silence. — A mardi.

AVANT L'AUDIENCE

Autour du Luxembourg

Paris, 24 juin. — Les abords du Palais du Luxembourg ne présentent absolument rien de particulier. Seuls, quelques gardiens de la paix se promènent devant la porte d'entrée principale afin d'empêcher les curieux de stationner.

M. le comte de Lur-Saluces a été extrait de la prison de la Santé à midi un quart. Il a été amené au Sénat en voiture de place découverte. M. de Lur-Saluces était accompagné de deux inspecteurs de la sûreté.

L'arrivée de l'inculpé n'a donné lieu à aucun incident. A partir d'une heure et demie sont arrivés successivement MM. Blanc, conseiller d'Etat; Lépine, préfet de police, les généraux Zurlinden, Chanoiné, Florentin, Saint-Gurmain, le commandant Cuiquet, etc.

L'arrivée des témoins n'a provoqué aucun mouvement de curiosité.

Dans la salle. La salle des séances du Sénat a été aménagée comme pour la précédente Haute-Cour. On a quelque peu abaissé le siège du président et prolongé le bureau des secrétaires qui sera occupé par M. Octave Bernard et ses substitués, MM. Rambaud et Fournier.

D'autre part, au moyen d'une main courante en grand rouge, on a tracé une démarcation qui indique la place réservée aux membres de la Haute-Cour et celle qui sera affectée aux témoins. La place de M. de Lur-Saluces est à la première travée de l'extrême-gauche. Une petite tribune mobile pour le défenseur est installée à gauche, dans l'hémicycle. De l'autre côté, à droite, se trouve la barre des témoins. Devant la tribune du président est placée une petite table sur laquelle on apportera les pièces à conviction, qui devront être mises sous les yeux des juges, et qui se composent de nombreuses lettres contenant des brochures de propagande, des transcripts avec le portrait du duc d'Orléans, des drapeaux tricolores, soigneusement roulés et ficelés.

A deux heures moins le quart, le public entre précipitamment dans les tribunes, qui, bien sûr, sont archi-bondées. Quant à la tribune de la presse, on y étouffe littéralement.

Beaucoup de femmes en fraîches toilettes dans les galeries. Juges et spectateurs commencent le petit jeu de la lognette.

L'AUDIENCE. Deux heures viennent de sonner. « La Haute-Cour », s'écrie l'huissier.

M. Fallières, accompagné des magistrats et du greffier fait son entrée. Il s'assied au fauteuil. A sa droite, M. Bernard, procureur général, à sa gauche, plus bas, M. Sorel, greffier.

L'accusé est introduit. Il s'assied entre deux gardes républicains, sur le banc qui lui a été réservé. Le comte de Lur-Saluces est en redingote. Il porte le ruban de la Légion d'honneur. Il paraît fort calme.

M. Boyer de Bouillane, Jacquier et Garnier, prennent place au banc de la défense.

L'audience est ouverte à deux heures 10. M. Sorel procède à l'appel nominal des sénateurs. L'absence d'un certain nombre de membres de la Haute-Cour est constatée; seuls, d'ailleurs, ont été convoqués les sénateurs qui ont pris part au jugement de M. Marcel Habert, c'est-à-dire aux dernières opérations judiciaires du Sénat.

M. le président pose à l'accusé les questions d'usage. D. Vos noms et prénoms? — R. De Lur Saluces (Eugène-Henri-Marie).

D. Votre profession? — R. Ancien officier supérieur de cavalerie.

D. Votre domicile? — R. Paris, 1, avenue de Tourville.

La composition de la Haute-Cour. Conclusions de M. Boyer de Bouillane.

sonnes. La condamnation par contumace de M. de Lur-Saluces n'éprouva pas à ce point de vue la tâche de la Haute-Cour. Cette tâche ne peut être terminée que lorsqu'ils aura prononcé des sentences définitives.

M. O. Bernard conclut au rejet des conclusions de la défense.

Réplique de M. Boyer de Bouillane. M. Boyer de Bouillane réplique. Il affirme que la Haute-Cour, après avoir prononcé le jugement par contumace contre M. de Lur-Saluces avait terminé son œuvre, car la condamnation par contumace est une condamnation définitive, contrairement à ce que prétend M. le procureur général. La preuve en est que, le délai de prescription achevé, toutes les déclarations résultant de cette condamnation deviennent définitives.

Il maintient ses conclusions et exprime l'espoir que le Sénat voudra bien les adopter.

L'audience est suspendue. — L'arrêt. M. le président annonce que la Haute-Cour va en délibérer. Les gardes commencent l'accusé. Les huissiers font évacuer les tribunes. L'audience est suspendue à quatre heures.

L'audience est reprise à 5 heures. La défense prend place à son banc; les sénateurs regagnent leurs fauteuils; le public envahit de nouveau les tribunes. On remarque maintenant la présence de la légendaire dame blanche qui suivit avec tant d'intérêt tous les événements se rattachant à l'affaire Dreyfus. Le comte de Lur-Saluces flanqué de ses gardes retourne prendre place derrière ses défenseurs. Le président donne lecture de l'arrêt rendu par la Cour rejetant les conclusions de M. Boyer de Bouillane et ordonnant qu'il soit passé outre aux débats. La défense seule écoute debout.

L'appel des témoins. L'acte d'accusation ayant été lu lors du procès principal et lors de l'affaire Marcel Habert, et la défense n'insistant pas pour qu'il en soit donné une nouvelle lecture, le procureur général, afin d'épargner le temps de la haute assemblée, renonce à en donner lecture.

On procède à l'appel des témoins. Les témoins à charge sont les suivants: le colonel Barosier, M. Charles Blanc, M. Lépine, M. Chanoiné, M. Bastien et les généraux Zurlinden et Florentin.

Les témoins de la défense viennent ensuite. Successivement répondent à l'appel: le général Clarreyron, le commandant Cuiquet.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. de Freycinet, s'excusant, pour des raisons de santé, de ne pas répondre à la convocation. La défense n'insiste pas.

Le général Chamoiné répond à l'appel de son nom. M. le président donne lecture d'un lettre de M. Paléologue. M. Jacquier s'étonne qu'un témoin ait pu pouvoir jurer de l'opportunité de la citation. Toutefois il n'insiste pas.

M. le président a reçu également des lettres d'excuses de M. Ménard, greffier en chef de la cour de cassation et de M. Cuzel, ancien chef de cabinet de M. Delombre.

M. Delombre lui-même est présent, ainsi que le capitaine Fritsch. Le colonel Gondron est absent.

Déclaration de M. de Lur-Saluces. M. de Lur-Saluces déclare, en commençant, qu'il a voulu, en rentrant en France, relever le duc légitime au pouvoir par M. Waldeck-Rousseau, dans son discours de Toulouse. Il se présente aujourd'hui, en royauté résolu à affirmer ses convictions et à ne désavouer aucun de ses actes, mais à les justifier en démontrant hautement les attentats contre la patrie qui les ont provoqués.

Pour justifier ses actes, M. de Lur-Saluces rappelle les événements qui ont précédé le premier procès de la Haute-Cour: l'affaire Dreyfus, la campagne contre l'armée, l'humiliation de Fachoda, les manifestations révolutionnaires. Il parle ensuite de ce qui se passe à l'heure actuelle.

« Les organisateurs de la révolution sociale, ajoute-t-il, tiennent leurs séances à ciel ouvert, ils annoncent hautement leurs projets, ils vont chercher à l'étranger des motifs d'union que des syndicats internationaux se chargent d'imposer aux travailleurs français. Dans nos centres industriels, dans nos ports de commerce les grèves se succèdent sans relâche avec leur cortège d'émeutes et de violences, et, chose étrange, ce sont les seuls chargés de rétablir l'ordre qui sont traduits devant les Conseils de guerre et les émeutiers qui ont écouté. Comme conséquence d'une situation si gravement troublée, les ruines se chiffrent par millions, les capitaux émigrent à l'étranger dans des proportions effrayantes, les sources de l'impôt se tarissent et on entrevoit le moment où un nouveau Mirabeau viendra jeter le cri d'alarme et annoncer l'imminence de la hideuse banqueroute ».

M. Fallières l'interroge sur son influence au journal le Réveil et ainsi qu'au « Nouvelle » de Bordeaux. Y avez-vous des intérêts? Toujours pas de réponse.

Le Président lit très rapidement les questions: Vous ne répondez pas. — Non, répond invariablement le comte de Lur Saluces.

Le Président poursuit avec insistance. N'avez-vous pas pris part à l'affichage d'un manifeste du duc d'Orléans? N'avez-vous pas rédigé un projet de lettre qui devait être envoyé à un général de la part du duc d'Orléans? La lettre n'a pas été envoyée, mais la gravité de cette lettre réside en ce que la même lettre devait être adressée à un certain nombre de généraux pour s'assurer de leur concours éventuel. Ceci résulte de l'interrogatoire de M. Buffet.

Le 25 octobre, M. Guérin ayant été arrêté et mis en liberté, assistiez-vous au punch qui lui était offert? Je trouve la preuve de votre présence dans la même lettre. Les manifestations à ce punch du 25 octobre se rapportaient à bien sûr au comte de Lur Saluces. M. Buffet adressait deux télégrammes au duc d'Orléans l'invitant à se rapprocher de la frontière. Avez-vous connu une lettre du duc d'Orléans écrite au comte de Lur Saluces? M. Buffet avait invité le duc d'Orléans à se trouver le soir même à Bruxelles.

M. de Lur Saluces reste obstinément muet. Le 20 février, le prince se trouvait à Bruxelles; y étiez-vous à cette date? Le Président interroge de nouveau l'accusé sur les sommes qui avaient été mises à la disposition du prince par M. de Waru; puis sur le meeting de la salle des sociétés savantes, et aussi sur des documents saisis à Bordeaux et dont plusieurs signés Corcier.

Le 5 juin vous envoyez sans dépit; est-ce par votre ordre que le 5 juin trois dépêches ont été envoyées, ou vous sembleriez faire prévoir de graves événements? Le 21 juin n'étiez-vous pas allé à Londres voir le prétendant et revenu dans le même train que M. Guérin? N'étiez-vous pas le cuisinier politique du prince? En effet, le 25 juillet, la princesse vous pria de verser 25.000 francs à M. Buffet. On a trouvé chez M. Buffet une liste des prêts que vous vouliez remplacer si vous obteniez le succès et une liste de ceux que vous vouliez donner à leur place.

Deux lettres de votre main sont venues à la connaissance de la confection de ces listes et de la rédaction même de ces lettres de service.

Le comte de Lur Saluces, toujours les bras croisés, écoute mais ne bouge pas.

M. Fallières. — Si vous n'adoptiez pas ce système, je pourrais sans doute questionner vous demanderais pourquoi vous n'avez pas mis la main à la justice au moment où une action parait engagée.

M. de Lur Saluces ne répond pas davantage. La suite à demain.

Le Président annonce alors que l'audience est renvoyée à demain deux heures. Tout le monde se lève dans le calme. L'accusé, avant de sortir, envoie un salut à la comtesse de Lur Saluces qui est dans une salle de glorie et à divers amis. Il se retire très digne entre les gardes et se montre détaché.

Les sénateurs qui quittent leurs fauteuils et la sortie s'effectue sans incident.

Une déclaration de MM. Déroulède et Habert. Le Drapeau reproduit une déclaration adressée à M. Fallières, président de la Haute-Cour par MM. Déroulède et Marcel Habert. Dans ce document les signataires reconnaissent avoir, le 23 février 1899, tenté de renverser le gouvernement parlementaire pour lui substituer la république plébiscitaire. Ils déclarent être résolus à tout faire pour amener un changement de régime, mais ils affirment que ni M. Buffet, ni M. de Lur-Saluces, ni aucun royaliste n'a été leur complice à aucun moment et que ce n'est ni M. Buffet, ni à M. de Lur-Saluces qu'il pensent qu'ils ont déclaré une fois de plus que certains royalistes ayant surpris leurs projets les ont fait écouler et que le parti royaliste a toujours été et restera toujours un des plus irréconciliables ennemis du parti républicain plébiscitaire.

LES ASSOCIATIONS. Paris, 24 juin. — Le projet de loi sur les associations, modifié par le Sénat, sera déposé demain sur le bureau de la Chambre, la transmission du texte ne devant être faite au gouvernement que ce soir.

Le Congrès des mécaniciens et chauffeurs. Paris, 24 juin. — Le Congrès des mécaniciens et chauffeurs, réuni ce matin à St-Mandé, a chargé M. Holtz, député nationaliste de Paris, de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi représentant la loi déjà rejetée par le Sénat et y ajoutant des propositions nouvelles sur les retraites auxquelles auront droit tous les agents des chemins de fer.

LES ASSOCIATIONS. Paris, 24 juin. — Ce matin, à la Bourse du Travail, s'est tenu le 8e Congrès du personnel civil de l'artillerie et du génie. Ce personnel se monte à 17.000 ouvriers environ, représentés par 26 délégués.

LA REINE RANAVALO. Nous avons rapporté le bruit d'une demande en mariage de la reine Ranavalona. On donne ce matin officiellement un démenti formel.

TENTATIVE DE REVOLTE AU PALAIS DU SULTAN. Selon une dépêche de Constantinople, la garde albanaise du sultan aurait fait une tentative de révolution au palais, échouée à temps. Plusieurs arrestations ont été faites.

UN COUVERT ESPAGNOL LAPIDE. Madrid, 24 juin. — Suivant certains journaux, le roi d'Espagne a été lapidé par la foule. 4 arrestations ont été opérées. Les groupes ont été dispersés.

LE LOUQUET DES CHIFFRES. Savez-vous combien a coûté le monument que Berlin vient d'ériger à Bismarck? Un million cinq cent mille francs! Si vous le voulez, les grands hommes morts! Savez-vous combien le statuaire, auteur de ce monument a touché? Six cent vingt-cinq mille francs! Ils coûtent cher aussi les grands sculpteurs vivants!

CHOSSES ET AUTRES. Un gouverneur, déçu, de son parrain: — Je n'ai plus qu'à me brûler la cervelle. — Impossible, mon enfant. Elle se sera moquée du coup, car il y a beau temps qu'elle est partie!

Un comble en passant: — C'est de l'indiction pour un tailleur? — ??? — Prendre des demi-mesures.

Chambre des Députés. Séance du lundi 24 juin 1901. La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Deschanel.

Le scrutin de liste. M. Georges Berry dépose une proposition de rétablissement du scrutin de liste. Il invoque l'autorité de Gambetta, de M. Goblet et demande l'urgence.

M. Lesies rappelle, à son tour, les déclarations faites par M. Waldeck-Rousseau, en 1885. Il dit alors qu'on arriverait au scrutin de liste par une politique générale juste et prévoyante. (Applaudissements ironiques à droite).

M. MILLEVOY. — Nous prenons acte de ces paroles. Le Président du Conseil ne fait aucune opposition à l'urgence, étant bien entendu qu'elle ne préjuge rien.

L'urgence est déclarée et le projet renvoyé à la commission du suffrage universel.

LES RETRAITES OUVRIÈRES. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet concernant les retraites ouvrières.

M. CASTELIN soutient un contre-projet ayant pour objet d'étendre le bénéfice de la loi aux petits patrons, aux petits propriétaires et aux diverses catégories d'ouvriers et d'employés qui en sont exclus.

L'orateur parle de ce principe que l'assistance est une charge publique. Il préconise, en outre, le système de la répartition.

Le contre-projet imposera, à l'Etat, une charge de 4 à 500 millions. Le rapporteur combat le contre-projet qui est à peu près, la reproduction de celui de M. Mirman. Après une réplique de M. Castel, le contre-projet est repoussé par 375 voix contre 96.

M. Coutant développe un contre-projet consistant à limiter les retraites à l'aide du monopole de la rectification de l'alcool, de l'établissement d'un impôt sur le capital successoral, et les versements des participants.

LE RECENSEMENT. Les derniers résultats du recensement quinquennal de la population sont parvenus au ministère de l'intérieur. Nous publions ci-dessous, pour satisfaire la curiosité d'un grand nombre de nos lecteurs, le tableau comparatif de la population des villes de France ayant plus de 30,000 habitants.

Table with 4 columns: Ville, Population En 1901, Population En 1896, Augm. (Increase). Lists cities like Nantes, Montpellier, Nice, etc.

Il résulte du tableau comparatif que nous venons de publier que, de 1896 à 1901, les villes dont les noms suivent ont vu baisser leur population de:

Table with 2 columns: Ville, Diminution. Lists cities like Caen, Angoulême, Besançon, etc.

C'est naturellement Paris qui détient le record de l'augmentation de la population avec 148,604 habitants en plus; immédiatement après vient Marseille avec un accroissement de 47,428 habitants.

La chaleur en Europe. Paris, 24 juin. — Les rapports qui nous arrivent de toute l'Europe signalent une température élevée absolument anormale.

Terrible drame de famille. Bourges, 24 juin. — La nuit dernière, un nommé Blondeau, journalier, a tué sa femme et ses deux enfants, puis s'est suicidé. Son cadavre a été retrouvé, ce matin, dans une carrière. On ignore les motifs de ce drame.

La chaleur en Europe. Londres, 24 juin. — Les rapports qui nous arrivent de toute l'Europe signalent une température élevée absolument anormale.

Terrible catastrophe. — Rupture d'une digue. Plusieurs villes détruites. — 500 victimes. New-York, 23 juin. — Suivant un télégramme de Roanoke (Virginie), 300 personnes auraient été noyées à Roanoke, par suite de la rupture d'une digue située au sommet d'une colline. Les eaux ont balayé les flancs de la colline, emportant ses maisons ainsi que tout ce qu'elles rencontraient sur leur passage.

La catastrophe s'est produite au milieu de la nuit. Les victimes sont en majorité des mineurs et leurs familles.